

**Réseau Interdiocésain
de Microfinance
(RIM Plc)**

**ETATS FINANCIERS ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDEPENDANT**

**POUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2025**

www.gpopartners.com

GPO Partners

Audit | Accounting | Tax | Advisory

TABLE DE MATIERES

INFORMATIONS GENERALES	3
RAPPORTS DES ADMINISTRATEURS	4
RESPONSABILITES DES ADMINISTRATEURS	5
RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	6
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT	9
COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025.....	12
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2025.....	13
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	15
NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS	16



INFORMATIONS GENERALES

Identification

B.P 951
Kigali, Rwanda

Auditeur

GPO Partners Rwanda Ltd.
Boulevard de l'Umuganda
Immeuble Aurore – Kacyiru
B.P. 1902
Kigali, Rwanda

Banques

Banque of Kigali LTD
Avenue du Commerce
P.O Box 175
Kigali
RWANDA

BPR Bank
P.O Box 1348
Kigali
Rwanda

I&M Bank Rwanda Limited
P.O Box 354
Kigali
Rwanda

GT Bank
P.O Box 331
Kigali
Rwanda

Equity Bank Plc
P.O Box 494
Kigali
Rwanda

BRD
KN 2
P.O. Box 1341
Kigali-Rwanda

UNGUKA Bank
Dorona House
P.O.Box: 6417
Kigali -Rwanda

BNR
Dorona House
P.O.Box: 531
Kigali -Rwanda

AB Bank
KN 78 ST
Kigali -Rwanda



RAPPORTS DES ADMINISTRATEURS

Activités Principales

Le Réseau interdiocésain de Microfinance (RIM Plc) a été créé pour fournir essentiellement les services d'épargne et de crédits, comme institution de microfinance sur le territoire de la République du Rwanda, afin de :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la mobilisation de l'épargne et la distribution des crédits en faveur des démunis économiquement actifs ;
- Contribuer à l'essor de la croissance socio-économique du pays par le renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat ;
- Promouvoir la dignité humaine.

Résultat

Le résultat du Réseau Interdiocésain de Microfinance (RIM) Plc pour la période clôturée au 31 Décembre 2025 est décrit à la page 17.

Actionnaires

Les actionnaires de la Microfinance pour la période close le 31 décembre 2025 sont les suivants :

S/N	Actionnaires	Nombre d'actions	Montant apport en FRW	Actions en %
1	CARITAS Rwanda	4.804	480.400.000	41%
2	DIOCESE GIKONGORO	1.070	107.000.000	9%
3	DIOCESE BUTARE	981	98.100.000	8%
4	ARCHIDIOCESE KIGALI	881	88.100.000	8%
5	DIOCESE BYUMBA	806	80.600.000	7%
6	DIOCESE KABGAYI	703	70.300.000	6%
7	DIOCESE NYUNDO	684	68.400.000	6%
8	DIOCESE RUHENGERI	642	64.200.000	6%
9	DIOCESE KIBUNGO	486	48.600.000	4%
10	DIOCESE CYANGUGU	351	35.100.000	3%
11	CENTENARY HOUSE Ltd	209	20.900.000	2%
TOTAL		11.617	1.161.700.000	100%



RESPONSABILITES DES ADMINISTRATEURS

Pour chaque exercice comptable, il est de la responsabilité des Administrateurs de préparer les états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation patrimoniale ainsi que celle des profits et pertes de la Microfinance.

Lors de cette préparation, les administrateurs doivent :

- Rassembler les procédures comptables et les appliquer avec consistance ;
- Formuler les jugements et estimations raisonnables et prudents ;
- Indiquer si les normes comptables ont été suivies ;
- Préparer les états financiers sur base du principe de la continuité de l'exploitation lorsqu'il est présumé que l'organisation continuera son exploitation.

Les Administrateurs sont responsables de produire des livres comptables qui contiennent un niveau de fiabilité raisonnable. Ces Etats Financiers doivent être préparés suivant les bonnes pratiques et les règles comptables applicables aux Microfinances de la République du Rwanda. Les Administrateurs sont aussi responsables de la sauvegarde des actifs et la mise en place des mesures appropriées pour détecter et prévenir les fraudes et autres irrégularités.

Pour le Conseil d'Administration

Abbé KAGIMBURA Oscar

Date : 31/3/2026

Président

Kagimbura



RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Réseau Interdiocésain de Microfinance (RIM) Plc s'engage à respecter les meilleurs principes de gouvernance d'entreprise dans la gestion des opérations d'une société. La microfinance s'efforce d'assurer le respect de toutes les règles et lois du pays dans la conduite de ses affaires. La microfinance est administrée dans le but de gagner la crédibilité, de maximiser la valeur pour les actionnaires et de répondre aux attentes des autres parties prenantes. La prise de décision et les pouvoirs sont exercés avec intégrité, responsabilité et transparence.

Le conseil d'administration

Les administrateurs qui ont siégé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont cités à la page 6

Bien que la responsabilité globale du suivi et du contrôle de la performance opérationnelle et financière de RIM Plc incombe au Conseil d'Administration, la gestion quotidienne de la société a été déléguée au Directeur Général.

Participation aux réunions

Noms	Rôle	Nombre de présence en réunion
KAGIMBURA Oscar	Président	6
UWASE Béatrice	Vice-Président, Indépendante	6
NDATSINZE Félix	Secrétaire, Indépendant	4
SAFARI Laurent	Membre	5
GAKUBA UWACU Yvonne	Membre, Indépendante	4
NDAGIJIMANA Jean	Membre	6
TWIZERUMUREMYI Donatien	Membre	6
TURIKUMANA Hesron	Membre, Indépendant	5
MURAYIRE Médiatrice	Membre, Indépendante	3

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et est présidé par le président du conseil.

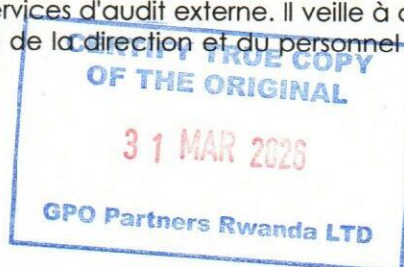
Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil a mis en place divers comités pour l'aider à s'acquitter de son rôle de surveillance des principales activités de RIM Plc. Le conseil examine les rapports et les procès-verbaux des comités et est responsable de leurs décisions et de leurs fonctions.

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil se compose du président et de trois autres membres. Son principal objectif est :

- D'aider le conseil à fournir un examen indépendant de l'efficacité du processus de présentation de l'information financière.
- Il aide à maintenir un système de contrôle interne solide et robuste de la banque. Il examine et approuve le plan d'audit annuel préparé par l'auditeur interne et supervise son exécution.
- Il recommande la nomination, le renouvellement et la révocation des auditeurs externes et évalue leur indépendance.
- Il garantit l'efficacité et la qualité des services d'audit externe. Il veille à ce que l'auditeur externe reçoive l'assistance voulue de la direction et du personnel pour améliorer la qualité du rapport d'audit.



Réseau Interdiocésain de Microfinance
Rapport d'audit sur les états financiers
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Le comité d'audit du conseil se réunit au moins une fois par trimestre et est présidé par le Président du Comité. En 2025, les membres du comité d'audit du conseil ont tenu trois (3) réunions et la participation aux réunions est indiquée ci-dessous :

Noms	Rôle	Nombres de présence en réunion
NDATSINZE Félix	Président	3
TWIZEYUMUREMYI Donatien	Membre	3
TULIKUMANA Hesron	Membre	3
UWASE Béatrice	Membre	3

Comité de crédit

Le comité de crédit du conseil se compose du président et de trois autres membres. Son objectif principal est d'examiner et de superviser la politique globale de prêt de la banque. Il identifie les risques de crédit pour minimiser les risques de créances douteuses, Il assiste le conseil dans l'exercice de ses fonctions d'examen de la qualité du portefeuille de prêts ; provisionnement adéquat pour les créances douteuses conformément à la politique de provisionnement approuvée par le conseil, aux normes comptables et aux directives de la Banque centrale. Il approuve les prêts au-dessus d'un certain seuil en fonction de la politique de prêt approuvée par le conseil.

Le comité de crédit du conseil se réunit au moins une fois par trimestre et est présidé par un administrateur non exécutif.

En 2025, le comité de crédit a tenu vingt (20) réunions et la présence est présentée comme suit :

Noms	Rôle	Nombres de présence en réunion
NDAGIJIMANA Jean	Président	20
UWACU GAKUBA Yvonne	Membre	15
UWASE Béatrice	Membre	16
SAFARI Laurent	Membre	19

Comité de gestion administrative et des ressources humaines

Le comité de gestion administrative et des ressources humaines au conseil d'administration, est composé du président et de trois autres membres. Son objectif principal est de faire en sorte que la banque dispose des bonnes ressources humaines, aux bons postes avec les bonnes ressources pour piloter les activités de la banque avec plus de motivation. De plus, le comité supervise les politiques, les pratiques et le recrutement en matière de rémunération ainsi que la nomination et la rémunération des membres du conseil.

Le comité de gestion administrative et des ressources humaines du Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre et est présidé par un administrateur non exécutif.

En 2025, les membres du comité de gestion administrative et des ressources humaines du Conseil d'Administration ont tenu six (6) réunions et la participation aux réunions est indiquée ci-dessous :



Réseau Interdiocésain de Microfinance
Rapport d'audit sur les états financiers
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Noms	Rôle	Nombres de présence en réunion
SAFARI Laurent	Président	6
NDAGIJIMANA Jean	Membre	4
TWIZEYUMUREMYI Donatien	Membre	6
MURAYIRE Médiatrice	Membre	5

Comité des risques

Le comité des risques du conseil est composé du président et de trois autres membres. Le but du Comité des risques est d'évaluer les différents risques de l'institution, leur impact, leur gravité et leur probabilité de survenance et de mettre en place des stratégies d'atténuation des risques.

En 2025, les membres du Comité des risques du Conseil d'administration ont tenu cinq (5) réunions.

Noms	Rôle	Nombres de présence en réunion
UWACU GAKUBA Yvonne	Président	5
NDATSINZE Félix	Membre	5
TULIKUMANA Hesron	Membre	5
MURAYIRE Médiatrice	Membre	5



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau Interdiocésain de Microfinance (RIM) Plc qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2025, et le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé de principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau Interdiocésain de Microfinance (RIM) Plc 31 Décembre 2025, ainsi que de la performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables aux normes internationales de comptabilisation « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et ainsi qu'aux dispositions requises par la loi N°007/2025 du 05/02/2021 régissant les sociétés commerciales, Règlement n° 58/2023, 59/2023, 60/2023, 61/2023 et 62/2023, relatif à l'organisation de l'activité de microfinance et Loi n° 072/2021 du 08/11/2021 régissant les institutions de microfinance de dépôts.

Nous avons effectué notre audit en nous basant sur les Normes Internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Rwanda et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux pratiques comptables en vigueur au Rwanda et aux accords de financement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspondant à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont raisonnables de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations ultérieures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant



l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées au Conseil d'Administration, nous déterminerons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : Ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminerons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

La Loi n ° 007/2025 du 05/02/2021 relative aux sociétés exige que, dans le cadre de notre audit, nous examinons et vous rendions compte des points suivants. Nous confirmons que :

- Il n'y a aucune circonstance qui puisse menacer notre indépendance en tant qu'auditeur de la société ;
- Nous avons obtenu toutes les informations et explications qui au mieux de notre connaissance et croyance sont nécessaires aux fins de notre audit ;
- A notre avis, les livres comptables ont été tenus par la société telle qu'il ressort de nos vérifications de ces livres l'état de la situation financière et l'état du résultat global est en accord avec les livres comptables.
- Nous n'avons pas de relation des intérêts et des dettes envers la société.
- Nous avons communiqué au Conseil d'administration de la société, par le biais d'une lettre de recommandations distincte, les questions de contrôle interne identifiées dans le cadre de notre audit, y compris nos recommandations relatives à ces questions.

Selon les informations et les explications qui nous ont été fournies en tant qu'auditeur externe de l'institution, comme le montrent les documents comptables et autres de l'institution, les comptes annuels ont été préparés conformément aux articles 121 « Normes à suivre pour la préparation du bilan » et 123 « Exigences relatives aux comptes annuels particuliers » de la loi sur les sociétés.

Pour GPO Partners Rwanda Ltd

Patrick GASHAGAZA
Associé



Kigali, le 21/03/2026

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

	Notes	2025 Frw	2024 Frw
Revenus financiers	2	4.043.294.515	3.633.774.041
Charges financières	3	- 576.224.510	- 357.255.597
Revenus financiers nets		3.467.070.005	3.276.518.444
Frais et commissions sur crédits	4	404.662.547	431.266.508
Revenus et commissions nets		3.871.732.552	3.707.784.952
Charge de dépréciation sur Crédits	5	- 70.546.885	- 53.294.322
Dépenses opérationnelles	6	- 2.993.370.087	- 2.556.958.137
Résultat d'exploitation		807.815.580	1.097.532.493
Revenus hors exploitation	7	294.879.016	346.727.924
Résultat d'exercice avant impôt		1.102.694.596	1.444.260.417
Impôts sur le résultat	8	- 339.249.286	- 413.010.657
Résultat Net après impôt		763.445.310	1.031.249.760



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Notes	2025 Frw	2024 Frw
Actifs à court terme			
Valeur en Caisse et banques	9	4.710.709.740	4.311.862.386
Dépôts à terme et bons de trésors	10	2.377.389.392	1.600.000.000
Crédits à la clientèle	11	18.285.577.222	16.532.497.564
Intérêts à recevoir	12	69.083.014	64.366.752
Total actifs à court terme		25.442.759.368	22.508.726.702
Actif immobilisé et droit au bail			
Immobilisations Corporelles	13	645.444.579	580.099.015
Immobilisations Incorporelles	14	132.110.408	143.917.188
Droit au bail	15	912.769.552	281.526.278
Impôts différé		-	21.257.600
Total actif immobilisé et droit au bail		1.690.324.539	1.026.800.081
Autres actifs			
Débiteurs divers	16	9.059.941	9.707.795
Autres actifs	17	20.539.448	15.990.532
Compte de régularisation actif	18	119.599.402	35.736.185
		149.198.791	61.434.512
TOTAL ACTIF		27.282.282.698	23.596.961.295
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Passif			
Subventions	19	111.028.757	182.085.740
Emprunts	20	3.871.585.188	4.173.701.447
Obligations locatives	21	912.769.552	205.400.894
Passif d'impôt différé	22	114.255	-
Dépôts de la clientèle	23	16.499.179.309	13.924.754.119
Intérêts courus à payer		66.426.719	36.571.015
Autres passifs	24	343.444.417	246.050.919
Charges à payer et charges en sus-pens	25	122.533.302	110.597.556
Impôt sur le revenu à payer	8	22.630.900	211.877.197
Emprunts à court terme		336.975.801	-
Total passif		22.286.688.200	19.091.038.887
Fond propres			
Capital social	26	1.161.700.000	1.161.700.000
Reserve légale		821.438.557	2.312.972.648
Report à nouveau		3.012.455.941	1.031.249.760
Total fond propres		4.995.594.498	4.505.922.408
Total passif et fond propres		27.282.282.698	23.596.961.295

Les états financiers ainsi que les notes explicatives de la page 16 à 45 ont été approuvés et signés par :

GATERA NSANZIMFURA Damien

Directeur Général

Date : 31/03/2026

P.O.
Oscar Danou
DAF

Abbé KAGIMBURA Oscar

Président du Conseil d'administration

Date : 31/03/2026



**ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31
 DECEMBRE 2025**

	Capital Social	Report à nouveau	Réserve légale	Total
	Frw	Frw	Frw	Frw
Au 1 Janvier 2025	1.161.700.000	1.031.249.760	2.312.972.648	4.505.922.408
Ajustement dans la réserve légale	-	1.491.534.091	-1.491.534.091	-
Résultat de l'exercice (2025)	-	763.445.310	-	763.445.310
Dividende payé	-	-273.773.220	-	-273.773.220
Au 31 Décembre 2025	1.161.700.000	3.012.455.941	821.438.557	4.995.594.498
Au 1 Janvier 2024	1.161.700.000	602.602.396	1.567.536.610	3.331.839.006
Résultat de l'exercice (2024)	-	1.031.249.760	-	1.031.249.760
Subside transféré à la réserve lé- gale	-	-	323.614.361	323.614.361
Dividende payé	-	-180.780.719	-	-180.780.719
Bénéfice non distribué pour l'an- née	-	-421.821.677	421.821.677	-
Au 31 Décembre 2024	1.161.700.000	1.031.249.760	2.312.972.648	4.505.922.408

CERTIFY TRUE COPY
 OF THE ORIGINAL
 31 MAR 2026
 GPO Partners Rwanda LTD

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

	2025	2024
	Frw	Frw
Résultat avant impôt	1.102.694.596	1.444.260.417
Ajustements		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	208.895.431	195.062.063
Amortissement des actifs de droit d'utilisation	-631.243.274	174.848.900
Provisions pour dépréciation des prêts clients	-	415.273.908
Amortissement des immobilisations incorporelles	11.806.780	19.530.682
	692.153.533	2.248.975.970
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variation des prêts clients	-1.753.079.658	-3.777.753.930
Variation des autres actifs	-87.764.279	21.396.330
Variation des dépôts clients	2.574.425.190	3.507.876.836
Intérêts à recevoir	-4.716.262	-13.488.947
Intérêts courus à payer	29.855.704	2.652.067
Variation des autres créanciers	97.393.498	-273.032.358
Impôts sur les bénéfices payés	-528.495.583	-359.413.700
Variation Charges à payer et charges en suspens	11.935.746	-
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	1.031.707.889	1.357.212.268
FLUX DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-274.240.995	-272.658.352
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-100.385.084
Cession d'actifs	-	-
Ajustement des autres actifs	-	-
Impôt différé	21.257.600	-
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	-252.983.395	-373.043.436
FLUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation du capital social	-	33.812
Emprunts	34.859.542	-188.377.671
Règlement des dettes de loyer	707.368.658	2.556.309.689
Versement de subventions	-71.056.983	-270.234.473
Dividendes versés	-273.773.220	-180.780.719
Impôt différé	114.255	-
Flux de trésorerie net des activités de financement	397.512.252	1.916.950.638
Variation nette de la trésorerie	1.176.236.746	2.901.119.470
Trésorerie à l'ouverture (1er janv. 2025)	5.911.862.386	3.010.742.916
Trésorerie à la clôture (31 déc. 2025)	7.088.099.132	5.911.862.386



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Généralité

1.1 Brève historique.

RIM PLC est une société privée par actions de droit rwandais créée par les diocèses catholiques du Rwanda, CORAR et la Caritas Rwanda en qualité d'actionnaires. Comme genèse, RIM PLC est le fruit et l'aboutissement de plusieurs étapes de développement institutionnel. Au départ en 1998, les activités de microfinance étaient exécutées sous forme de projet soutenu techniquement et financièrement par Catholique Relief Services (C.R.S) dans l'Archidiocèse de Kigali. Vers les années 2000, l'expérience de ce projet a généré un programme de développement durable appelé NKUNGANIRE. Parallèlement, sous le modèle NKUNGANIRE, d'autres programmes naissaient dans les autres diocèses à travers tout le pays.

En mars 2004, une idée de créer une institution au niveau de chaque diocèse et en faire l'union au niveau national s'était concrétisée. C'est ainsi que les diocèses catholiques au Rwanda et la Caritas Rwanda ont décidé de créer une institution de forme juridique de société anonyme au nom de RIM PLC.

Ce réseau regroupe actuellement 11 branches et 36 guichets repartis dans les Provinces et dans la Ville de Kigali.

1.2 Mission et objet de RIM PLC

Le Réseau interdiocésain de Microfinance (RIM Plc) a été créé pour fournir essentiellement les services d'épargnes et des crédits, comme institution de microfinance sur le territoire de la République du Rwanda, afin de :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la mobilisation de l'épargne et la distribution des crédits en faveur des démunis économiquement actifs ;
- Contribuer à l'essor de la croissance socio-économique du pays par le renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat ;
- Promouvoir la dignité humaine.

1.3 Vision de RIM PLC

La vision de RIM Plc est de devenir une banque de microfinance la plus performante avec un réseau le plus ramifié au Rwanda.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

1.4 Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par l'entreprise

Au 31 décembre 2025, certaines normes internationales IFRS n'avaient pas encore été appliquées pour la première application. Nous citons :

Norme/Amendement	Date d'émission	Date d'entrée en vigueur (une adoption anticipée est possible sauf indication contraire)	Résumé
Absence de convertibilité - Amendements à l'IAS 21	Août 2023	1er janvier 2025	"Absence de convertibilité" modifie l'IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" pour exiger qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre et, dans la négative, pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir. Les normes/interprétations modifiées sont l'IAS 21 et l'IFRS 1.

1.5 Normes et amendements comptables publiés, mais non encore en vigueur au 1er janvier 2025

Norme/Amendement	Date de publication	Date d'entrée en vigueur (application anticipée autorisée sauf indication contraire)	Normes / Interprétations modifiées	Norme remplacée
IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Avril 2024	1er janvier 2027	IFRS 1, IFRS 3, IFRS 5, IFRS 6, IFRS 7, IFRS 8, IFRS 9, IFRS 12, IFRS 13, IFRS 14, IFRS 15, IFRS 16, IFRS 17, IAS 2, IAS 7, IAS 8, IAS 10, IAS 12, IAS 16, IAS 19, IAS 20, IAS 21, IAS 24, IAS 28, IAS 29, IAS 32, IAS 33, IAS 34, IAS 38, IAS 40, IAS 41, IFRIC 1, IFRIC 14, IFRIC 17, IFRIC 19, IFRIC 23, SIC-32	IAS 1
IFRS 19 Filiales sans obligation publique de rendre des	Mai 2024	1er janvier 2027	IFRS 1, IFRS 5, IFRS 13, IFRS 17, IFRS 18, IAS 32, IAS 34, IFRIC 14	

CERTIFIED COPY
 OF THE ORIGINAL
 31 MAR 2026
 GPO Partners Rwanda LTD

Norme/Amendement	Date de publication	Date d'entrée en vigueur (application anticipée autorisée sauf indication contraire)	Normes / Interprétations modifiées	Norme remplacée
comptes : Informations à fournir				
Modifications apportées à la classification et à l'évaluation des instruments financiers : Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7	Mai 2024	1er janvier 2026	IFRS 7, IFRS 9, IFRS 19	
Améliorations annuelles des normes comptables IFRS — Volume 11	Juillet 2024	1er janvier 2026	IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10, IAS 7	
Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature : Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7	Décembre 2024	1er janvier 2026	IFRS 7, IFRS 9	

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers a été publiée en avril 2024 pour remplacer l'IAS 1 Présentation des états financiers. L'IFRS 18 vise à améliorer l'information financière en :

- Exigeant des sous-totaux définis supplémentaires dans l'état du résultat net;
- Exigeant des informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction ;
- Et en ajoutant de nouveaux principes pour le regroupement et la désagrégation des éléments.

L'IASB n'a pas réexaminé tous les aspects de l'IAS 1 lors de l'élaboration de l'IFRS 18, mais s'est plutôt concentré sur l'état du résultat net. L'IASB a conservé certains paragraphes de l'IAS 1 dans l'IFRS 18 et a transféré certains paragraphes de l'IAS 1 vers l'IAS 8 base de préparation des états financiers et l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir.

IFRS 19 Filiales sans obligation publique de rendre des comptes : Informations à fournir

L'IFRS 19 Filiales sans obligation publique de rendre des comptes : Informations à fournir a été publiée en mai 2024. L'IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes comptables IFRS avec des exigences d'informations à fournir réduites. Ces entités appliquent les dispositions des autres normes comptables IFRS, à l'exception de leurs exigences en matière d'informations à fournir. À la place, ces entités appliquent les dispositions de l'IFRS 19. Les amendements relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers, publiés en mai 2024, font suite aux commentaires recueillis dans le cadre de l'examen post-mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation de l'IFRS 9 Instruments financiers ainsi que des exigences connexes de l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

Ces amendements précisent notamment que :

- Le moment où un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme éteint avant la date de règlement effective.
- Comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux variations des risques et des coûts de base d'un prêt ;
- De nouvelles exigences d'informations à fournir, ou des exigences modifiées, relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi qu'aux instruments financiers comportant des clauses conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et aux coûts de base d'un prêt.

Améliorations annuelles des normes comptables IFRS — Volume 11

Le volume 11 des améliorations annuelles des normes comptables IFRS contient les amendements suivants :

Norme comptable	Objet des amendements
IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	Comptabilité de couverture par un adoptant pour la première fois
IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir	Profit ou perte lors de la décomptabilisation
Guide de mise en œuvre de l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir	Introduction
	Informations à fournir sur la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction
	Informations à fournir sur le risque de crédit
IFRS 9 Instruments financiers	Décomptabilisation des passifs de location
	Prix de la transaction
IFRS 10 États financiers consolidés	Détermination d'un « agent de fait »
IAS 7 Tableau des flux de trésorerie	Méthode du coût

Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature

La modification "Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature" amende l'IFRS 9 Instruments financiers et l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir afin de refléter plus fidèlement les effets des contrats basés sur l'électricité dépendante de la nature dans les états financiers d'une entité.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

1.6 Recours aux estimations et jugements

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2025, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation ;
- le montant des pertes de crédit attendues des actifs financiers ainsi que des engagements de financement et de garantie ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne-logement et les provisions relatives aux contrats d'assurance ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- les incertitudes relatives aux traitements fiscaux portant sur les impôts sur le résultat ;
- les impôts différés ;
- les incertitudes liées à l'application de certaines dispositions du règlement relatif aux indices de référence ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Par ailleurs, l'exercice du jugement est nécessaire pour apprécier le modèle de gestion ainsi que le caractère basique d'un instrument financier. Les modalités sont précisées dans les paragraphes concernés. L'application de la norme IFRS 16 a conduit RIM à étendre son recours au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des passifs locatifs. Les incertitudes liées au contexte Covid-19.

1.7 Base de préparation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) et la loi no 007/2021 du 05/02/2021 régissant les sociétés commerciales avec la loi no 072/2021 of 05/11/2021 portant organisation de l'activité de microfinance.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services. La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la microfinance prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, ou la valeur d'utilité dans IAS 36. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

1.8 Principales méthodes comptables

Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement d'intérêts et commissions sur crédits accordés et sur placements d'excédents de trésorerie, de produits des opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que des opérations diverses. Généralement ces intérêts et commissions sont comptabilisés pour leur montant couru et échu.

Disponibilités et comptes assimilés

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes de moins de 90 jours à la fin de l'exercice y compris les espèces et le solde de la Banque nationale du Rwanda, les bons du Trésor et autres titres de négociation.

Les placements

Les placements représentés par les dépôts à court et moyen terme sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ; les intérêts relatifs sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont courus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux x d'intérêt effectif.

Des provisions ont été établies pour les pertes sur les prêts probables. Les provisions sont reconnues lorsque RIM Plc a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions pour pertes imputées aux activités sont fondées sur le jugement de la direction sur la conjoncture économique actuelle, la valeur de la garantie sous-jacente et le risque de crédit du portefeuille de prêts. La direction est d'avis que ces provisions sont suffisantes pour les pertes sur prêts inhérentes au portefeuille de prêts. Bien que la direction utilise l'information disponible pour comptabiliser les pertes sur les prêts, des ajouts futurs aux provisions peuvent être nécessaires en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

La Banque Nationale du Rwanda définit le niveau minimum de provision requis dans chaque cas. En vertu du Règlement no 02/2011 sur la classification et le provisionnement du crédit, les facilités de crédit sont classées dans les cinq catégories suivantes :

RIM Plc applique des critères subjectifs et objectifs pour déterminer la classification d'une installation.

Un écart important par rapport à la principale source de remboursement et la modification des modalités et des conditions de crédit pour remédier à la délinquance justifient une classification défavorable, même si la facilité de crédit semble actuelle ou à jour,

RIM Plc maintien des provisions spécifiques pour toutes les facilités de crédit non performantes. Toutes les facilités de crédit classées comme étant de qualité inférieure, douteuse ou perdante sont assujetties à des dispositions particulières, que les critères subjectifs ou objectifs aient été utilisés pour déterminer la classification.

Les provisions spécifiques pour prêts non conformes aux normes sont maintenues à au moins 25% du solde impayé de la facilité de crédit. Les provisions spécifiques pour créances douteuses sont maintenues à un minimum de 50% du solde de la facilité de crédit. Les provisions spécifiques des prêts à perte sont maintenues à 100% du solde impayé de la facilité de crédit.

Le solde impayé se compose du capital, des intérêts capitalisés et de tous les autres frais, commissions et autres montants qui ont été capitalisés dans le solde impayé ; l'intérêt pour le suspense et les sûretés peuvent être déduits du solde impayé avant de déterminer les provisions.

Provisions pour autres risques

Des provisions sont comptabilisées lorsque RIM PLC a une obligation légale et implicite résultant d'évènements passés, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être fait.

Capital et réserves

RIM Plc classe les instruments de capital en passifs financiers ou en actifs financiers d'instruments de capitaux propres conformément à la substance des termes contractuels de l'instrument.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs incorporés dans l'immobilisation corporelle. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

Les amortissements sont comptabilisés comme charges suivant la méthode linéaire, aux taux suivants, en fonction de leur durée d'utilisation estimative. Les taux en vigueur qui tiennent compte de la durée de vie raisonnable des biens comme détaillé ci-après sont utilisés :

Description	Taux d'amortissement
Mobilier, Agencement et accessoires	25%
Matériel roulant	25%
Logiciel informatique	25%
Matériel et mobilier de bureau	25%
Matériel informatique	50%

Amortissement

Le Microfinance a maintenu les durées dégagées par l'utilisation des taux fiscaux. Les plus-values et les pertes de cession d'immobilisations corporelles sont déterminées en fonction de leur valeur comptable et du produit de la vente. Ces plus-values ou pertes sont portées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont générées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est imputé au compte de résultat sur base linéaire afin d'amortir le coût ou l'évaluation des actifs sur leur durée d'utilité estimée. Les actifs incorporels représentent les licences de logiciels informatiques. Le taux utilisé est indiqué dans le tableau des taux là-dessus.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de l'entité est le Franc Rwandais comme étant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités

Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers des entités de la microfinance, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconvertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Comparatif

Au besoin, les chiffres comparatifs sont ajustés pour être conformes aux changements de présentation de l'année en cours.



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

Impôt sur les sociétés

RIM Plc paie l'impôt sur les sociétés conformément à la législation fiscale rwandaise.

Avantages pour les employés

RIM PLC verse un salaire mensuel au personnel et une contribution réglementaire connexe de 5% au régime de retraite national et 0.3% en relation du congé de maternité.

Intérêts et produits assimilés

Les intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de sa réception. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont portés aux résultats. RIM PLC comptabilise ses produits d'intérêts temps en se référant au principal impayé et au taux d'intérêt effectif applicable.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière de la banque au coût, en utilisant la comptabilisation à la date de règlement, lorsque la banque est devenue partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les méthodes comptables spécifiques adoptées par la banque sur les instruments financiers détenus à la date du bilan sont résumées ci-dessous.

Prêts et avances

Les prêts et avances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et que la banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou à court terme.

Les prêts sont comptabilisés au montant en principal, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts, dépréciations et frais de prêts non acquis. Tous les prêts et avances sont comptabilisés lorsque l'argent est avarice aux emprunteurs.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés en quatre catégories : les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les actifs disponibles à la vente.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, la perte ou le profit étant constatés dans le résultat de l'exercice. Le coût amorti est défini par la norme comme « le montant auquel un actif ou un passif financier a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminue des Remboursements en principal et majore ou diminue l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance (prime de remboursement ou d'émission, frais d'émission par exemple) et diminue de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité ».

Les actifs et passif financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant constatées dans le résultat de l'exercice. Les instruments financiers dérivés sont toujours constatés comme des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction. La juste valeur est définie comme étant « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif règle, entre deux parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale ».



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant soit incluses dans le résultat net de l'exercice soit constatées en capitaux propres, jusqu'au moment où ils sont vendus, recouvrés, transférés ou considérés comme dépréciés.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance et les prêts émis jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti, la perte ou le profit étant constatés dans le résultat de l'exercice. Le coût amorti est défini par la norme comme « le montant auquel un actif ou un passif financier a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal et majoré ou diminué l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance (prime de remboursement ou d'émission, frais d'émission par exemple) et diminué de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité ».

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant soit incluses dans le résultat net de l'exercice soit constatées en capitaux propres, jusqu'au moment où ils sont vendus, recouvrés, transférés ou considérés comme dépréciés.

Créditeurs

Les dettes envers les fournisseurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Continuité des opérations

Les états financiers sont préparés en vertu du principe de continuité d'exploitation. Ce principe veut que pour l'établissement des comptes, l'institution soit considérée comme devant poursuivre normalement son activité dans un avenir prévisible.

Evènements subséquents

RIM PLC n'a eu aucun événement qui serait considéré comme important pour les opérations de l'institution financière entre la période du 01 Janvier 2026 et la date du rapport d'audit.

Subvention et fonds de crédits

Les subsides de l'Organisation sont les subventions reçues des différents partenaires pour être utilisées dans les activités d'exploitation et d'investissement. Elles sont comptabilisées dans les capitaux propres et amorti à chaque temps qu'on l'utilise dans les activités. Soit activités d'exploitation et d'investissements. Parmi eux, inclus les fonds de crédit pour être utilisés en donnant les crédits au groupe cibles et le produit provenant de ces crédits sont partagés par le partenaire et le RIM PLC selon les rubriques du document signé entre les parties (MOU : Memorandum of Understanding).



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

2. Revenus financiers

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts provenant des institutions financières (2.1)	420.698.795	210.931.688
Intérêts sur prêts (2.2)	<u>3.622.595.720</u>	<u>3.422.842.353</u>
	<u>4.043.294.515</u>	<u>3.633.774.041</u>

2.1 Intérêts provenant des institutions financières

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts sur comptes ordinaires détenus auprès des banques	216.829.252	142.606.599
Intérêts sur comptes à terme et concours de trésorerie	<u>203.869.543</u>	<u>68.325.089</u>
	<u>420.698.795</u>	<u>210.931.688</u>

2.2 Intérêts sur prêts

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts sur découverts et concours de trésorerie	897.727.395	1.616.075.365
Intérêts sur prêts d'équipement	601.423.870	372.847.423
Intérêts sur crédits à la consommation	55.031.766	33.911.078
Intérêts sur prêts à l'agriculture	789.687	-
Intérêts sur l'agriculture, l'élevage et la pêche	606.265	-
Intérêts sur paiements tardifs	171.427.634	252.133.942
Intérêts sur prêts hypothécaires	580.281.123	296.590.003
Intérêts sur autres prêts immobiliers	76.32	-
Intérêts sur financements de projets	1.300.924.850	795.048.161
Autres produits sur opérations avec la clientèle	<u>14.163.686</u>	<u>56.236.381</u>
	<u>3.622.452.596</u>	<u>3.422.842.353</u>

3. Charges financières

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts sur emprunts financiers (3.1)	167.840.195	156.607.764
Intérêts sur dépôts (3.2)	<u>408.384.315</u>	<u>200.647.833</u>
	<u>576.224.510</u>	<u>357.255.597</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

3.1. Intérêts sur emprunts financiers

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts sur emprunts financiers	2.424.657	-
Intérêts sur emprunt financier BANCA ETHICA	-	25.116.732
Intérêts sur emprunt financier BNR	-	9.719
Intérêts sur emprunt financier BRD-CDAT	73.375.887	64.682.635
Intérêts sur prêts BRD-ENABEL	15.235.363	20.021.920
Intérêts sur prêts BRD-AFFIR	76.804.288	46.776.758
	<u>167.840.195</u>	<u>156.607.764</u>

3.2. Intérêts sur dépôts

	2025 Frw	2024 Frw
Intérêts sur dépôts à vue	30.386.595	36.485.829
Intérêts sur épargne ZAMUKA	165.429	277.414
Intérêts sur épargne MBIKIRA	20.763.602	10.143.234
INTÉRÊTS/ÉPARGNE NYUNGURA	237.908.266	64.123.900
Intérêts sur dépôts à terme	119.160.423	89.617.456
	<u>408.384.315</u>	<u>200.647.833</u>

4. Frais et commissions sur crédits

	2025 Frw	2024 Frw
Frais de tenue de compte	-	50.517.273
Frais de virement	2.449.000	1.107.900
Frais de virement de salaires	16.353.294	14.983.713
Frais d'alerte SMS	7.431.080	2.853.960
Frais de service sur crédits	275.408.781	261.254.969
Frais et commissions de dossier de crédit	103.020.392	100.548.693
	<u>404.662.547</u>	<u>431.266.508</u>

5. Charge de dépréciation sur crédits

	2025 Frw	2024 Frw
Provision IFRS 9 de l'exercice précédent	- 415.273.908	- 933.226.687
Provision IFRS 9 de l'exercice en cours	395.164.503	992.674.811
Mouvement IFRS 9	- 20.109.405	59.448.124
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	124.996.999	18.472.275
Recouvrements sur créances radiées	- 34.340.709	- 24.626.077
	<u>70.546.885</u>	<u>53.294.322</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

6. Dépenses opérationnelles

	2025	2024
	Frw	Frw
Frais de personnel (6.1)	1.424.824.355	1.170.689.795
Impôts et taxes (6.2)	25.056.499	30.275.856
Loyers et charges locatives (6.3)	494.009.876	426.349.244
Honoraires et services externes	101.502.700	55.860.425
Dotations aux amortissements	220.702.211	214.585.745
Frais bancaires	-	3.586.541
Autres charges	727.274.446	655.610.531
	<u>2.993.370.087</u>	<u>2.556.958.137</u>

6.1. Frais de personnel

	2025	2024
	Frw	Frw
Salaires et traitements	984.403.037	886.814.947
Primes et gratifications	169.998.868	99.080.793
Autres rémunérations du personnel	87.531.000	75.926.000
Location et autres charges	13.419.007	-
Charges sociales	94.417.887	48.728.547
Frais de formation	19.458.401	11.320.426
Primes de caisse	5.811.000	5.802.000
Frais médicaux	49.785.155	42.917.082
Frais funéraires	-	100.000
	<u>1.424.824.355</u>	<u>1.170.689.795</u>

6.3. Impôts et taxes

	2025	2024
	Frw	Frw
Taxe urbaine	-	119.200
Licence des business (Patente)	8.271.904	7.394.000
Taxes sur les véhicules	583.103	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	16.201.492	22.762.656
	<u>25.056.499</u>	<u>30.275.856</u>

6.4 Loyers et charges locatives

	2025	2024
	Frw	Frw
Loyers d'exploitation	265.608.807	243.021.240
Frais d'entretien et de réparation	5.371.958	8.102.619
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de carburant	27.738.226	24.079.329
Frais de nettoyage	33.994.505	16.770.344
Frais de sécurité	161.296.380	134.375.712
	<u>494.009.876</u>	<u>426.349.244</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

6.5 Honoraires et services externes

	2025	2024
	Frw	Frw
Frais de contentieux et honoraires liés aux crédits	39.117.700	37.997.075
Honoraires d'audit externe et de comptabilité	15.340.000	16.150.000
Autres honoraires de conseil	47.045.000	1.713.350
	<u>101.502.700</u>	<u>55.860.425</u>

6.6 Dotations aux amortissements

	2025	2024
	Frw	Frw
Amortissements des immobilisations incorporelles	11.806.780	19.530.682
Amortissements des immobilisations corporelles	208.895.431	195.055.063
	<u>220.702.211</u>	<u>214.585.745</u>

6.7 Autres charges

	2025	2024
	Frw	Frw
Frais de transport et de déplacement	71.972.076	63.712.362
Missions et réceptions	57.609.968	49.498.061
Primes d'assurance (hors locaux)	24.978.519	21.595.975
Publicité et relations publiques	47.458.972	25.915.404
Imprimés	50.291.203	59.053.770
Carburant	36.674.452	38.024.149
Fournitures de bureau	55.135.331	55.823.854
Frais postaux et de télécommunications	64.872.471	58.300.854
Frais d'accès VPN (Interconnexion)	104.316.607	103.811.217
Frais d'accès au CRB	53.925.311	55.105.246
Frais d'entretien et de réparation du matériel et du mobilier	71.871.050	38.062.851
Frais d'entretien du matériel roulant	16.132.551	20.895.500
Frais de maintenance de logiciels	-	1.000.416
Autres charges externes diverses	771.135	187.486
Frais de consultation et de réunions	42.122.820	35.933.112
Dons et libéralités	1.900.000	168.000
Cotisations professionnelles	2.394.211	1.782.384
Frais de supervision BNR	2.341.783	2.244.009
Contribution au DGF	18.010.586	10.275.010
Pénalités et amendes	446.600	1.255.500
Frais d'actes et de contentieux non liés aux crédits	97.400	555.192
Pertes et charges diverses	-	11.869.915
Autres frais généraux d'exploitation divers	1.025.355	540.264
Autres charges	2.926.045	-
	<u>727.274.446</u>	<u>655.610.531</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

7. Revenus hors exploitation

	2025	2024
	Frw	Frw
Autres produits sur services	38.152.082	22.371.174
Autres produits sur titres et opérations diverses	44.513	240.171
Ventes d'imprimés	78.611.500	76.179.170
Revenus Western Union	-	18.514
Autres produits accessoires divers	65.815.478	75.635.849
Reprises de subventions d'investissement reçues	77.967.588	141.696.722
Subventions d'exploitation reçues	30.544.575	22.703.554
Plus-values sur cession d'immobilisations	3.477.000	7.158.000
Revenus Money Gram	26.855	670.041
FRAIS DE CHÉQUIER	4.150	16.6
Autres frais sur moyens de paiement	7.000	35.5
Revenus sur comptes parrainés	5.375	2.629
Autres frais de services sur crédits	31.400	-
Autres revenus hors d'exploitation	191.500	-
	294.879.016	346.727.924

8. Impôt sur le résultat

❖ **Détermination de l'impôt sur le bénéfice à payer**

	2025	2024
	Frw	Frw
Résultat avant impôt	1.102.694.596	1.444.260.417
Dépenses non déductibles		
Dotations aux amortissements des immobilisations	11.806.780	7.604.830
Carburant	7.334.890	10.047.399
Communication	9.889.500	-
Dotation aux provisions des crédits Sains	-	11.869.915
Détournement de fond par des employés	-	- 40.907.335
Prime de performance	-	75.920.000
Donation	1.900.000	-
Provision pour Congés à payer	13.419.007	-
Amendes et pénalités	446.600	1.255.500
Dotations aux amortissements des immobilisations du Système	208.895.431	-
Total des dépenses non déductibles	253.692.209	-
Dotation aux amortissements des immobilisations selon RRA	221.110.265	-
Base taxable	1.135.276.540	1.510.050.726
Impôt de la période @28%	317.877.431.14	422.814.203
Impôt de la période avant l'impôt diffère	21.257.600.00	422.814.203
Plus: Increase/Decrease in Deferred tax asset	114.255.00	- 9.803.546
Impôt totale de la période	339.249.286.14	413.010.657
Accompte sur Impôts payé	278.794.260	-
Taxe retenue à la source (UNGUKA BANK)	16.452.271	-
Impôt sur les bénéfices à payer	22.630.900	-

CERTIFY TRUE COPY
OF THE ORIGINAL

31 MAR 2026

GPO Partners Rwanda LTD

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

9. Valeur en Caisse et banques

	2025	2024
	Frw	Frw
Caisse	433.114.470	431.226.970
Soldes en banque commerciales	4.277.595.270	3.880.635.416
	<u>4.710.709.740</u>	<u>4.311.862.386</u>

10. Dépôts à terme et bons de trésors

	2025	2024
	Frw	Frw
Dépôt à terme (AB Bank)	1.655.000.000	1.600.000.000
Dépôt à terme (RNIT)	722.389.392	-
	<u>2.377.389.392</u>	<u>1.600.000.000</u>

Le placement à court terme détenu par RIM, d'une valeur de 1 655 000 000 Frw au taux d'intérêt de 11 %, est un dépôt à terme (DAT) auprès d'AB Bank, renouvelé annuellement en février. Un autre placement d'une valeur de 722 389 412 Frw est détenu auprès de RNIT.

11. Portefeuille de crédit (Crédit à la clientèle)

	2025	2024
	Frw	Frw
Créances sur prêts (11.1)	18.680.741.725	16.947.771.472
Crédit en souffrance (11.2)	- 395.164.503	-415.273.908
	<u>18.285.577.222</u>	<u>16.532.497.564</u>

11.1 Créances sur prêts

	2025	2024
	Frw	Frw
Découverts et Prêts permanents	4.086.162.861	4.673.025.831
Prêts d'équipement	2.675.311.769	3.451.470.530
Prêts à la consommation	327.142.735	356.563.254
Intérêts courus à recevoir	86.899.604	56.236.381
Prêts hypothécaires	2.439.632.863	2.173.254.492
Autres prêts aux projets	8.466.753.307	5.710.041.936
NPL Découverts et prêts de trésorerie	214.303.460	412.689.186
NPL Prêts à la consommation	7.104.831	3.234.466
NPL Prêts d'équipement	108.314.832	4.225.645
NPL Prêts aux projets	232.836.722	107.029.751
NPL Prêts hypothécaires	36.278.741	-
	<u>18.680.741.725</u>	<u>16.947.771.472</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

11.2 Crédit en souffrance	2025	2024
	Frw	Frw
Provisions sur Découverts et Concours de Trésorerie	149.023.881	202.324.823
Provisions sur Crédits à la Consommation	7.518.514	5.044.926
Provisions sur Prêts d'Équipement	35.058.346	34.329.916
PROVISIONS SUR CRÉDITS	96.803.429	95.430.135
Provisions sur Financements de Projets	76.715.227	56.626.307
Provisions sur Prêts Hypothécaires	30.045.106	21.517.801
	<u>395.164.503</u>	<u>415.273.908</u>
12. Intérêts courus à recevoir		
	2025	2024
	Frw	Frw
Intérêts courus à recevoir	69.083.014	64.366.752
	<u>69.083.014</u>	<u>64.366.752</u>

**CERTIFY TRUE COPY
 OF THE ORIGINAL**
 31 MAR 2026
 GPO Partners Rwanda LTD

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

13. Immobilisation Corporelles 2025

	Aménagement et installation FRW	Matériel et Bureau FRW	Matériel Rou- lant FRW	Coffre-Fort FRW	Matériel Infor- matique FRW	Groupe Electrogène FRW	Immobilisation d'exploitation en cours FRW	Total FRW
Coût								
1/1/2025	331.181.689	480.792.387	248.711.224	42.200.275	649.303.874	75.175.031	7.937.857	1.835.309.337
Acquisition de la période	11.115.460	32.643.000	25.000.000	-	190.805.000	5.600.000	9.077.535	274.240.995
Bal 31/12/2025	342.297.149	513.435.387	273.711.224	42.200.275	840.108.874	80.775.031	17.015.392	2.109.543.332
Amortissements cumulés								
1/1/2025	204.364.605	315.120.259	230.824.949	40.378.510	402.197.075	62.317.924	-	1.255.203.322
Charge de la période	34.167.603	40.005.337	11.904.597	455.447	118.104.869	4.257.578	-	208.895.431
Amortissements cumulés	238.532.208	355.125.596	242.729.546	40.833.957	520.301.944	66.575.502	-	1.464.098.753
VNC Au 31/12/2025	103.764.941	158.309.791	30.981.678	1.366.318	319.806.930	14.199.529	17.015.392	645.444.579
Coût								
1/1/2024	293.413.298	410.898.787	248.718.224	42.200.275	469.959.890	69.575.031	27.885.480	1.562.650.985
Acquisition de la période	37.768.391	69.893.600	-	-	179.343.984	5.600.000	(19.947.623)	272.658.352
Bal 31/12/2024	331.181.689	480.792.387	248.711.224	42.200.275	649.303.874	75.175.031	7.937.857	1.835.309.337
Amortissements Cumulés								
1/1/2024	174.761.093	275.459.356	198.461.055	39.771.217	311.973.158	59.722.380	-	1.060.148.259
Charge de la période	29.603.512	39.660.903	32.363.894	607.293	90.223.917	2.595.544	-	195.055.063
VNC Au 31/12/2025	126.817.084	165.672.128	17.886.275	1.821.765	247.106.799	12.857.107	7.937.857	580.099.015

CERTIFY TRUE COPY
OF THE ORIGINAL

31 MAR 2025

GPO Partners Rwanda LTD

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

14. Immobilisation Incorporelles

	2025	2024
	Frw	Frw
Coût		
Au 1/1/2025	320.837.611	220.452.527
Acquisition de la période	-	100.385.084
Au 31/12/2025	320.837.611	320.837.611
Amortissements cumulés		
Au 1/1/2025	-176.920.423	-157.389.741
Charge de la période	- 11.806.780	-19.530.682
Au 31/12/2025	- 188.727.203	- 176.920.423
VNC AU 31/12/2025	132.110.408	143.917.188

15. Droit au bail

	2025	2024
	Frw	Frw
Coût		
Au 1 Janvier	205.400.894	1.022.788.407
Ajustements (*)	707.368.658	-
31 décembre	912.769.552	1.022.788.407
Amortissement		
Au 1 Janvier	-	566.413.229
Charge de la période	-	174.848.900
31 décembre	-	741.262.129
Valeur Net Comptable	912.769.552	205.400.894

Les exercices précédents présentaient des cas de non-conformité à la norme IFRS 16, l'entité (RIM) a finalisé sa transition en 2025 par la comptabilisation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Nos travaux d'audit confirment que le modèle de location développé en 2025 corrige les écarts passés, garantissant ainsi une pleine conformité et une évaluation ultérieure rigoureuse.

16. Débiteurs divers

	2025	2024
	Frw	Frw
Diverses créances Western Union reçues	84.780	588.330
Diverses créances Money Gram reçues	-	400.707
Autres créances diverses	8.975.161	8.718.758
	9.059.941	9.707.795



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

17. Autres actifs

	2025 Frw	2024 Frw
Stocks de fournitures de bureau et d'imprimés	11.078.507	10.557.054
Stocks d'imprimés	9.460.941	5.433.478
	<u>20.539.448</u>	<u>15.990.532</u>

18. Compte de régularisation actif

	2025 Frw	2024 Frw
Charges constatées d'avance	119.492.402	35.576.445
Comptes de passage ou comptes de tiers créditeurs	107.000	159.740
	<u>119.599.402</u>	<u>35.736.185</u>

19. Subventions

	2025 Frw	2024 Frw
UNDP/UNCDF	30.814.927	37.207.531
BRD	69.188.756	140.763.740
SOCIAL PERFORMACE TASK FORCE /ROC/2	6.910.605	-
TROCAIRE	4.114.469	4.114.469
	<u>111.028.757</u>	<u>182.085.740</u>

20. Emprunts

	2025 Frw	2024 Frw
Emprunt financier auprès de la BRD	250.000.000	-
Prêts financiers BRD-ENABEL	115.950.093	284.422.020
Prêts financiers BRD-AFFIR	2.075.698.045	2.200.000.000
Prêt BRD-CDAT	1.407.188.816	1.671.668.628
Intérêts courus à payer sur emprunt BRD	22.748.234	17.610.799
	<u>3.871.585.188</u>	<u>4.173.701.447</u>

20.1 Emprunt à court terme

	2025 Frw
Prêts financiers BRD-ENABEL	86.743.534
Prêts financiers BRD-AFFIR	99.039.531
Prêt BRD-CDAT	151.192.736
	<u>336.975.801</u>



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

21. Obligations Locatives

	2025	2024
	Frw	Frw
Coût		
Au 1 Janvier	205.400.894	1.022.788.407
Ajustements	707.368.658	-
31 décembre	912.769.552	1.022.788.407
Amortissement		
Au 1 Janvier	-	566.413.229
Charge de la période	-	174.848.900
31 décembre	-	741.262.129
Valeur Net Comptable	912.769.552	205.400.894

Les exercices précédents présentaient des cas de non-conformité à la norme IFRS 16, l'entité (RIM) a finalisé sa transition en 2025 par la comptabilisation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Nos travaux d'audit confirment que le modèle de location développé en 2025 corrige les écarts passés, garantissant ainsi une pleine conformité et une évaluation ultérieure rigoureuse.

22. Passif d'impôt différé

	2025
	Frw
Amortissement comptable	220.702.211
Amortissement fiscal	221.110.265
Différence temporelle	408.054
Taux d'imposition	28%
Passif d'impôt différé	114.255

23. Dépôts de la Clientèle

	2025	2024
	Frw	Frw
Dépôts à vue	10.641.082.625	9.272.988.074
Épargne ENFANTS	500.907.086	447.724.368
Épargne NYUNGURA	3.035.243.145	2.715.816.595
Épargne ZAMUKA RUBYIRUKO	5.650.318	5.491.959
Dépôts à terme (DAT)	1.991.300.918	1.146.002.113
Dépôts obligatoires	324.995.217	336.731.010
	16.499.179.309	13.924.754.119



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

24. Autres Passifs

	2025	2024
	Frw	Frw
Taxe sur la valeur ajoutée collectée au cours de la période	5.429.633	6.438.654
Impôt professionnel sur les rémunérations	19.869.335	17.591.016
Contribution à la MUSA	306.014	295.403
Autres sommes dues à l'État	8.848.043	10.173.429
Divers créanciers Western Union (Envois)	-	480.112
Divers créanciers Money Gram (Envois)	9.000	-
Sécurité sociale	13.232.888	6.743.500
Assurance maladie RSSB	9.835.252	8.875.174
Autres organismes sociaux créditeurs	6.241	6.241
Rémunérations dues au personnel	18.405	-
Fonds SNV	68.492.217	-
Subvention reçue à affecter	13.243.414	-
Divers créanciers SUBVENTION ENABEL	4.354.766	18.713.615
Divers créanciers JYAMBERE	-	18.750.004
Autres créanciers divers	147.154.911	157.983.771
Provision pour congés payés	13.419.007	-
Intérêts suspendus	39.225.291	-
	343.444.417	246.050.919

25. Charges à payer et charges en suspens

	2025	2024
	Frw	Frw
Charges à payer	122.455.880	110.291.711
Comptes de passage ou comptes d'attente créditeurs	77.422	305.845
	122.533.302	110.597.556

26. Capital social

S/N	Actionnaires	Nombre d'ac-tions	Montant apport en FRW	Actions en %
1	CARITAS Rwanda	4.804	480.400.000	41
2	DIOCESE GIKONGORO	1.070	107.000.000	9
3	DIOCESE BUTARE	981	98.100.000	8
4	ARCHIDIOCESE KIGALI	881	88.100.000	8
5	DIOCESE BYUMBA	806	80.600.000	7
6	DIOCESE KABGAYI	703	70.300.000	6
7	DIOCESE NYUNDO	684	68.400.000	6
8	DIOCESE RUHENGERI	642	64.200.000	6
9	DIOCESE KIBUNGO	486	48.600.000	4
10	DIOCESE CYANGUGU	351	35.100.000	3
11	CENTENARY HOUSE Ltd	209	20.900.000	2
TOTAL		11.617	1.161.700.000	100



NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS (suite)

27. Autres divulgations

27.1 Les Parties liées

N° Dossier	Taux	Montant	Date d'effet	Date fin	Encours	Produit	Classification
4112025085760	21	4,446,000	19/09/2025	19/09/2028	4,172,169	Finissage et réhabilitation des maisons Medium Term	Crédit Normal
4112024078429	12	10,000,000	29/04/2024	29/04/2026	1,836,783	Prêt au personnel Medium Term	Crédit Normal
4112024077560	12	13,300,000	05/03/2024	05/03/2027	6,124,894	Prêt au personnel Medium Term	Crédit Normal
4112025083790	12	11,000,000	09/05/2025	09/05/2028	9,157,971	Prêt au personnel Medium Term	Crédit Normal
4112025084211	23	15,000,000	09/06/2025	09/06/2027	12,938,010	Agriculture Medium Term	Crédit Normal
4112024081599	23	10,000,000	06/12/2024	06/12/2026	5,551,768	Agriculture Medium Term	Crédit Normal

27.2 Respect des normes prudentielles

RIM Plc est généralement en conformité avec le règlement no 60/2023 of 27/03/2023 la Banque Nationale du Rwanda relatif à l'organisation de l'activité de micro finance. Nous ne repreneons ici que quelque norme prudentielle de ce règlement matérialisées par les ratios suivants :

	2025	2024
	Frw	Frw
Capital souscrit versé	1.161.700.000	1.161.700.000
Réserves légales	821.438.557	3.344.222.408
Capital de base	1.983.138.557	4.505.922.408
Le ratio du capital de base		
Capital de base	4.995.594.498	4.505.922.408
Les actifs pondérés	20.614.395.033	18.781.225.992
RIM Ratio	24%	24%
BNR Ratio de base	10%	10%
Ratio du capital total		
Capital de base	4.995.594.498	4.505.922.408
Capital supplémentaire	0	182.085.740
Capital totale	4.995.594.498	4.688.008.148
Les actifs pondérés	20.614.395.033	18.781.225.992
RIM Ratio	24%	25%
BNR Ratio de base	13%	13%
Ratio d'adéquation		
Fonds propres	4.995.594.498	4.688.008.148
L'actif totale	27.282.282.698	23.165.734.325
RIM Ratio	18%	20%
BNR Ratio de base	12.5%	12.5%
Ratio de liquidité		
La trésorerie et la trésorerie assimilée	7.157.182.146	5.976.229.138
Sur l'ensemble des dépôts et passifs assimilés / éventuels libellés en monnaie locale et étrangère dont l'échéance	16.565.606.028	14.529.850.806



Réseau Interdiocésain de Microfinance
Rapport d'audit sur les états financiers
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

	2025	2024
	Frw	Frw
ne dépasse pas trois mois		
	43%	41%
BNR Ratio de base	20%	20%
Investments in fixed assets and non-earning assets		
Immobilisation Corporelles	645.444.579	580.099.015
Fonds propres	4.995.594.498	4.688.008.148
	13%	12%
BNR Ratio de base	50%	50%
NPL		
Crédits à la clientèle	18.285.577.222	16.947.771.472
Crédits en souffrance	598.838.586	527.179.048
	3%	3%

27.3 Passif éventuel

L'institution avait identifié le passif éventuel. Il était essentiellement lié au crédit non performant mais la direction de l'institution a déjà fait la provision pour perte de ces crédits non performants.

27.4 Evènements survenus après le 31 décembre 2025

La direction n'a pas connu aucun évènement survenu après le 31 décembre 2025 qui nécessite un ajustement sur les états financiers.

27.5 Continuité d'exploitation

Les administrateurs n'ont pas l'intention de liquider la société ou d'arrêter ses opérations dans les prochaines 12 mois à venir à compter à partir du 1er janvier 2026.

27.6 Gestion des risques

• **Risques de liquidité**

C'est un risque actuel ou éventuel aux profits et au capital résultant de défaut du débiteur d'honorer les termes de tout contrat conclu avec une banque ou lorsque le débiteur faillit autrement de respecter son engagement tel que convenu ;

• **Risques de Crédit**

C'est un risque actuel ou éventuel aux profits et au capital résultant de défaut du débiteur d'honorer les termes de tout contrat conclu avec une banque ou lorsque le débiteur faillit autrement de respecter son engagement tel que convenu ;

• **Risque du marché et du risque opérationnel**

- **Risque de marché :**

C'est le risque de perte directe ou indirecte découlant de l'absence ou l'insuffisance des procédures de contrôle interne, des personnes et des systèmes ou qui est causé par un évènement externe ou d'autres catastrophes. Il peut découler de la violation des contrôles internes



- **Risque opérationnel**

Risque opérationnel c'est un risque dont la valeur des actifs et du passif et du hors bilan de la banque sera négativement affectée par la fluctuation des taux du marché ou les prix tels que le taux d'intérêt, le taux de change, les prix des capitaux propres, la répartition du crédit et ou les prix des produits résultant de la perte aux profits et au capital



Audit | Accounting | Tax | Advisory

www.gpopartners.com

GPO Partners

GPO Partners Rwanda Ltd

KG 7 Ave. - Aurore Building - Kacyiru | P.O. Box 1902 - Kigali - Rwanda | Company Code / V.A.T. : 100161492

Tel: (+250) 781 600 075 | Mob: (+250) 788 300 832